

SCINTIGRAPHIE PULMONAIRE

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une scintigraphie pulmonaire de ventilation et/ou de perfusion. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous êtes libre d'accepter ou de refuser cet examen.

Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

Il est très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La **scintigraphie pulmonaire** permet de réaliser des images de vos poumons. Elle permet d'étudier leur ventilation (étude de la distribution de l'air dans les poumons), ou leur perfusion (étude de la circulation du sang dans les poumons). L'examen est prescrit pour évaluer la présence ou non d'une embolie pulmonaire ou pour évaluer si vous pouvez bénéficier ou non d'une opération chirurgicale pulmonaire. Les renseignements apportés par cet examen sont déterminants pour porter un diagnostic précis ou prévoir un traitement le mieux adapté à votre cas.

Accepter cet examen permettra d'établir un diagnostic et/ou d'adapter le traitement. Le refuser ne modifiera pas l'évolution de la pathologie, mais peut gêner sa prise en charge.

● Préparation avant l'examen

Aucune préparation particulière n'est requise ; il n'est pas nécessaire d'être à jeun et vous pouvez prendre vos médicaments à votre convenance. Toutefois selon les indications, nous vous installerons sur un brancard dans une salle dès votre arrivée. Par contre, si vous êtes susceptible d'être enceinte, il est impératif de nous le signaler. De même si vous allaitez.

● Déroulement de l'examen

Cet examen se déroule en plusieurs temps :

- Vous respirez d'abord, à travers un tuyau, de l'air contenant des particules de très petite taille marquées par un produit faiblement radioactif. Ce gaz se fixe alors sur vos poumons et permet la réalisation d'images étudiant la distribution de l'air par vos poumons.
- Puis, pour étudier de quelle façon le sang circule dans vos poumons, une petite dose de produit radioactif vous sera injectée dans une veine du bras. De nouvelles images sont alors réalisées immédiatement par la même gamma-caméra (sans que vous ayez à vous déplacer) permettant d'étudier la vascularisation de vos poumons.

La réalisation des clichés nécessite que vous soyez, allongé(e) sur le dos sans bouger, en respirant normalement. La gamma-caméra passera au-dessus de votre thorax et/ou tournera autour de vous sans vous toucher ; les enregistrements durent **entre 15 et 45 minutes**.

Vous n'aurez généralement pas besoin de vous déshabiller, mais vous devrez retirer les objets métalliques (collier, électrodes...) susceptible d'être visibles sur les clichés.

La durée totale de votre séjour dans le service est d'environ de **2h30**
(Entre le moment où vous arrivez et celui où vous repartez)

- **Après l'examen**

Votre examen nécessite un traitement informatique des images enregistrées puis une interprétation par le médecin. Vous serez ensuite systématiquement reçu par celui-ci, qui vous donnera les résultats de l'examen oralement. Le compte-rendu et les clichés vous seront remis à l'issue de l'entretien médical par le secrétariat.

Vous pourrez reprendre toutes vos activités, y compris votre travail. En cas de besoin ou de voyage en avion dans les 48 heures qui suivent la scintigraphie, vous pouvez demander une attestation de présence justifiant de votre examen.

Risques, incidents et complications

L'injection du produit n'est pas douloureuse et les manifestations liées à l'injection du produit sont exceptionnelles.

L'irradiation est très faible, inférieure à celle délivrée par les examens radiologiques les plus courants. Le produit injecté pour l'étude de la perfusion pulmonaire étant constitué de macro-agrégats d'albumine humaine, il fait l'objet d'une traçabilité selon la réglementation en vigueur.



Clichés scintigraphiques des poumons



TECHNEGAS



GAMMA-CAMERA

- **Aspect financier**

Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle). A titre externe, la prise en charge de votre examen se fait également par la Sécurité Sociale et votre Mutuelle. N'oubliez pas de vous munir de votre **carte Vitale**, de votre **carte de Mutuelle**, d'une **pièce d'Identité** et de votre **ordonnance**.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations. Le jour de votre examen, vous serez accueilli par les équipes médicale et paramédicale, qui vous expliqueront de nouveau le déroulement de cet examen et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires. N'hésitez pas à les interroger.

Si vous vous posez encore des questions, n'hésitez pas à nous téléphoner au :

05.56.43.74.70